



SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Doctorat Aménagement de l'espace et urbanisme



Niveau d'étude
visé
BAC +8



ECTS
180 crédits



Durée
3 ans



Composante(s)
École Doctorale
Montaigne-
Humanités

Présentation

Le doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme est rattaché à la 24ème section du CNU. Faisant suite à un Master en Urbanisme et aménagement, il peut être réalisé en régime général ou en contrat CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche).

Voir site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html>

Selon les recommandations de la 24 ème section, la thèse en aménagement de l'espace et urbanisme doit s'efforcer de développer :

- * Une démarche interdisciplinaire
- * Une dimension spatiale affirmée dans la façon de traiter les thèmes abordés;
- * Une approche théorique et critique d'une part, concrète ou opérationnelle d'autre part, ces deux dimensions s'enrichissant l'une l'autre;
- * Une réflexion sur l'action et (ou) vers l'action pouvant impliquer une attitude prospective ;
- * Une contribution à l'enrichissement des connaissances de la discipline scientifique de l'Aménagement de l'espace et à l'Urbanisme.

Formation à la recherche, ce doctorat accueille des étudiants ayant obtenu un master de l'université Bordeaux Montaigne préparatoire aux attentes indiquées ci-dessus, mais aussi des candidats des autres universités françaises, de l'Union européenne ou hors UE.

Le diplôme d'accès concerne préférentiellement le champ de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture, du paysage, de la géographie, de l'économie spatiale, de la sociologie urbaine, de la science politique ou du droit de l'urbanisme.

Les candidats doivent au préalable soumettre un projet de recherche à un professeur des universités en aménagement de l'espace et urbanisme ou un maître de conférences titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) dans cette discipline. Les candidatures sont ensuite examinées dans le cadre du laboratoire d'accueil et de l'école doctorale.

Les doctorants participent aux formations et séminaires prévus par l'École doctorale Montaigne-Humanités (ED 480). Ils sont intégrés dans L'UMR CNRS PASSAGES à laquelle sont rattachés-e leurs directeurs-trices de thèses.

Les + de la formation

Vous pouvez contacter les directrices de recherche du département IATU :

[Florence Lérique](#)

Lien vers le site du IATU <https://www.iatu-bordeaux.fr/>

Admission



Conditions d'accès

Accès sur dérogation pour les candidats titulaires du grade de master ou de titres étrangers équivalents à ce grade.

Niveau d'entrée : BAC +5

Niveau d'entrée obligatoire : Oui

Pré-requis nécessaires

Langue française niveau B2

Et après

Savoir faire et compétences

Les blocs de compétences sont communs à l'ensemble des docteurs.

1. Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
2. Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
3. Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective
4. Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale
5. Formation et diffusion de la culture scientifique et technique
6. Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective

Insertion professionnelle

Enseignement supérieur, organismes de recherche, organisme d'aménagement et d'urbanisme.

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

École Doctorale Montaigne Humanités

✉ inscriptions-ed@u-bordeaux-montaigne.fr

Lieu(x)

📍 Bordeaux et agglomération